CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

# Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud
## Du jeudi 09 septembre 2023 à 20h
## Salle Mont-Blanc

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.
3. Election d'un nouveau délégué à la crèche et UAPE et d'un délégué suppléant au RAT.
4. Election d'un membre de la Commission des finances.
5. PV de la séance du 29 juin 2023.
6. Communications de la Municipalité.
7. Dépôt du préavis municipal n° 12/2023 : demande d'un crédit de CHF 95'000.- pour l'étude de la 1ère phase de mises à niveau de notre adduction d'eau. Nomination des commissions des finances et ad hoc.
8. Interpellations et motions.
9. Communications des délégués aux associations.
10. Divers et propositions individuelles.

## 1. Appel

Il est constaté la présence de 33 conseillers/ères sur un total de 44.

Excusé/es : Mmes et MM M. Arpin, R. Badoud, R. Beriswyl, L. Christinet, Ch. Clerc, C. Duclos, J. Evershed, L. Finkelstein, R. Gagneux, A. Jacot-Descombes et D. Renaud.

## 2. Communications de la Présidente

A. Gétaz, Présidente, salue la présence des Conseillères/Conseillers et lit :

- le courrier de Chantal Pégaitaz sur le manque d'entretien du cimetière ;
- le courriel de Emmanuelle Agustoni et Yann Bergeot sur la dénaturation du tissu du centre du village, en cause la reconstruction des immeubles de la Grand'Rue ;
- le courrier de démission de Matthieu Leuba du Conseil communal et par conséquent de la Commission des finances pour cause de déménagement
- la réponse de Mme Turin, préfète, à la question concernant le cadeau de départ à Mme Chantal Landeiro suite à l'intervention d'O. Hog, dont nous citons :

  *« ... un membre du conseil pourrait déposer une motion demandant à la Municipalité de prévoir un montant pour un cadeau pour les municipaux sortants dans le cadre de la fixation des indemnités de la Municipalité. Il faudrait que cela soit encore précisé que ceci serait appliqué avec effet rétroactif au début de la législature. Si la motion est acceptée et renvoyée à la Municipalité, il appartiendra à cette dernière de préparer un préavis dans ce sens. »*

Suite à la démission de M. Leuba, elle propose un ajout à l'ordre du jour.

- **Vote** : L'ajout du point élection d'un membre à la Commission des finances est accepté à l'unanimité.

La Présidente informe le Conseil que le dernier conseiller suppléant, M Manuel Droz-dit-Busset, sera assermenté lors de la prochaine séance du Conseil.

Elle annonce aussi que des élections complémentaires pour des suppléants auront lieu le 3 mars 2024.

## 3. Elections d'un délégué à la crèche & UAPE et d'un délégué suppléant au RAT.

Il n'y a pas de conflit d'intérêts pour que A. Di Tullio Maghe, déléguée suppléante à la crèche & UAPE, se présente comme candidate déléguée titulaire.

- **Vote** : A. Di Tullio Maghe est élue par acclamation déléguée à la crèche & UAPE.

La place de déléguée suppléante à la crèche & UAPE est ainsi à repourvoir. S. Lemercier se propose.

- **Vote** : S. Lemercier est élue par acclamation déléguée suppléante à la crèche & UAPE.

M. Christinet se présente comme candidate déléguée suppléante au RAT.

- **Vote** : M. Christinet est élue par acclamation déléguée suppléante au RAT.

## 4. Election d'un membre à la Commission des finances.

Suite à la démission de M Leuba, il y a lieu d'élire un cinquième membre de cette commission ; à défaut, la Présidente explique qu'elle ne passera pas au point suivant de l'OdJ.

S. Bürer se présente.

- **Vote** : S. Bürer est élu par acclamation membre de la Commission des finances.

## 5. PV de la séance du 29 juin 2023.

La lecture n'est pas demandée. La Présidente parcourt le PV page par page.

Page 3, point 5, intervention du Syndic qui décèle une faute de frappe « pré-équation » au lieu de « *péréquation* ».

- **Vote** : la rectification est acceptée par 30 oui et 2 abstentions.

Page 4, chapitre 4, D. La Gioia précise que « ... la somme était au minimum CHF 1'500.- par personne *avec un nombre minimum de 5 personnes* ... »

- **Vote** : La précision est acceptée par 27 oui et 5 abstentions.

Sans autre intervention, la Présidente soumet le PV tel que modifié au vote.

- **Vote** : Le PV tel que modifié est accepté par 29 oui et 3 abstentions.

La Présidente remercie la secrétaire pour son travail ainsi que Mme Owen et M Gétaz pour leur relecture. L. Schelling remercie à son tour la Présidente, A. Owen et P.-A. Gétaz pour la relecture et leur patience.

La Présidente continue au point 6 de l'ordre du jour.

## 6. Communications de la Municipalité.

La Présidente invite les municipaux à donner leur communication.

S. Humbert :

- Centre du tri : Valérien Giauque en est le nouveau responsable.
- Voirie : le nouvel apprenti s'appelle Alex Coddron.
- Gestion de nos forêts : une présentation par le garde forestier Maxime Schumacher aura lieu le mercredi 22 novembre à 20h.
- Arrachage et remplacement des laurelles pour la saison 2023-2024 : jusqu'à fin septembre, les intéressés peuvent contacter le greffe ou le Municipal S. Humbert.
- PNRJV (Parc naturel régional Jura vaudois) : consultation publique sur le plan de gestion 2025-2028 directement sur le site web du parc.
- LVLEne (nouvelle loi sur l'énergie) : une séance d'information publique pour faciliter la consultation aura lieu à la salle communale de Nyon le 10 octobre de 19h00 à 21h30 en présence du Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos.

N. Beck :

- Patrouilleurs : le service a repris grâce à la mobilisation de Mmes Marylène Haller et Andrea Robert-Charrue.
- Cantine : la nouvelle responsable est Mireille Vial qui y travaille déjà.
- Fonds abri antiatomique : en réponse à la question de D. La Gioia lors du dernier Conseil, les fonds ont été constitués par les villages jusqu'au 31 décembre 2011. Ensuite, le Canton a créé un nouveau fonds dès le 1er janvier 2012. Les villages peuvent demander l'argent accumulé avant 2012 en justifiant l'usage. Précision : sur notre territoire de 1'340 habitants, on dispose de 1'100 places.

S. Pécoud :

- Finances : plusieurs communes ont eu gain de cause « sur la forme » dans le recours contre la décision portant sur le décompte final des peréquations 2021 et 2022. En fait, c'est sur la forme car leur droit à être entendu n'a pas été respecté.
- Eau : en réponse à la question de S. Meylan : il s'avère qu'en hiver, la consommation par personne est de 200 litres par jour, en été elle se monte à 390 litres sauf quand il pleut.

La Présidente remercie la Municipalité pour toutes ces informations et passe au point 7.

**7. Dépôt du préavis municipal N°12/2023 : demande d'un crédit de CHF 95'000.- pour l'étude de la 1ère phase de mises à niveau de notre adduction d'eau. Nomination des Commissions finances et ad hoc.**

La Présidente invite le Syndic à prendre la parole. Ce dernier lit le préambule et les conclusions puis explique, avec des graphiques, la provenance de l'eau du village, la source et l'état des puits et pompes.

La séance de présentation avec les commissions est fixée au mercredi 13 septembre.

Le prévis municipal N°12/2023 est déposé.

La Commission des finances est nommée.

Sont élus à l'unanimité à la Commission ad hoc S. Meylan, Th. Pasquier, K. Michalak, P.-A. Gétaz et D. Rochat.

La Présidente annonce que la convocation sera envoyée prochainement aux commissaires et passe au point suivant.

**8. Interpellation et motions.**

La Présidente lit les explications sur la définition d'interpellation et de motion.

G.-A. Sutter dépose trois motions et une interpellation. Après vérification que chacune relève d'une compétence du Conseil, la Présidente les soumet au vote.

i - La motion « Pour que la Municipalité propose rapidement une solution définitive pour l'entretien du cimetière »

Le Syndic informe la Présidente que la Municipalité accepte la motion si elle est prise en considération. Il rappelle au Conseil que celui-ci a voté pour supprimer la ligne du budget pour l'entretien du cimetière. Or il fallait avoir une vision à long terme de l'entretien continu. Il avoue qu'avec CHF 0.- de crédit, c'est compliqué.

S. Humbert ajoute qu'un test d'engazonnement avait été prévu. Mais pour le sol dur du cimetière, un arrosage abondant serait nécessaire et le projet coïncidait avec la restriction d'eau. Il attend la fin de cette restriction pour effectuer le test.

- **Vote** : La prise en considération est acceptée par 26 oui, 5 non et 1 abstention. La motion est renvoyée à la Municipalité pour proposition.

ii - La motion « Pour que la Municipalité propose au Conseil communal un nouveau règlement sur la distribution de l'eau et/ou de son annexe, encourageant une consommation d'eau raisonnable évitant au maximum les limitations strictes »

Le Syndic explique que l'on n'aurait plus de problème d'approvisionnement d'eau avec les travaux qui seront potentiellement engagés grâce au préavis N°12. La réalisation prendrait 2 ans, on aurait encore une année avec restriction.

G.-A. Suter avait préparé cette motion avant de prendre connaissance de ce préavis. Il propose d'adopter cette option temporairement.

- **Vote** : La prise en considération est refusée par 5 oui et 27 non. La motion est classée.

iii - La motion « Pour que la Municipalité propose au Conseil communal un projet de règlement visant à équiper chaque logement d'un compteur d'eau numérique à relever à distance »

L'idée est que chaque logement puisse disposer d'une lecture simplifiée de sa consommation d'eau. C'est à la municipalité de proposer qui peut consulter et si elle veut introduire une taxation différentielle.

M. Pécoud remarque qu'il n'est pas permis de remplir les piscines en été.

Le Syndic ajoute que même s'il n'y a pas de restriction, il faut demander l'autorisation au greffe à partir d'un certain cubage. Evidemment, on ne peut pas remplir lorsqu'il y a restriction.

Suite à la question d'E. Epple pour les frais, il est rappelé que les propriétaires paient la location de leurs compteurs.

La Présidente réitère que c'est la compétence de la Municipalité de proposer un règlement et au Conseil d'accepter ou refuser.

D. La Gioia remarque que relever à distance est intrusif dans la vie des gens.

Le Syndic informe le Conseil que la Municipalité accepterait de proposer un préavis.

A. Pécoud demande quel serait le prix.

Le Syndic répond que la Commune d'Arzier a ce système, le compteur électronique coûte environ CHF 400.-, le compteur actuel coûte 250.-. La commune supporterait les coûts d'installation.

- **Vote** : La prise en considération est refusée par 10 oui, 20 non et 2 abstentions. La motion est classée.

iv - L'interpellation « Quelles sont les intentions et le but de la Municipalité au sujet du projet d'antenne de réseau mobile sur la parcelle 113 qui appartient à la commune »

Cette interpellation est appuyée par 17 conseillers. 7 conseillers souhaitent la traiter lors de ce Conseil et 23 le Conseil suivant.

N. Beck annonce qu'il a déjà la réponse.

Plusieurs conseillers auraient souhaité recevoir les textes avant la discussion ce soir.

La Présidente explique que le bureau n'a pas d'obligation de fournir ces documents et que la procédure a été respectée.

O. Hog corrobore cette idée en rappelant que Région de Nyon ne donne pas les documents de motions et interpellations non plus.

La Présidente annonce que le point « antenne » figurera à l'ordre du jour de la séance du 12 octobre. Elle invite les délégués à donner leur communication.

## 9. Communications des délégués aux associations.

A. Di Tullio Maghe a assisté à la dernière séance de comité de la Crèche et l'UAPE en tant que suppléante de G. Strobino.

Le budget 2024 de l'UAPE n'a pas changé, celui de la crèche a augmenté en raison de son agrandissement et par conséquent, l'engagement du personnel supplémentaire. Les budgets ont été approuvés par le comité et transmis à la Municipalité.

Renforts et mesures ont été apportés à l'UAPE pour mieux accueillir les enfants avec besoins particuliers. Des sorties ont été organisées.

La crèche et l'UAPE ont engagé 2 apprenties, une stagiaire et 3 collaboratrices supplémentaires. Il reste à trouver 2 employé(es) pour l'UAPE.

Une partie des enfants de la crèche se trouvent dans l'ancien local de la Poste.

La Municipalité songerait à créer un pôle enfance où tout serait centralisé.

## 10. Divers et propositions individuelles.

G. Strobino, nouveau directeur de l'Etablissement de l'Esplanade travaillera en étroite collaboration avec les UAPEs.

M. Pécoud relève le problème de troncs coupés qui jonchent le sol de nos forêts, ce qui représente un potentiel risque d'incendies.

S. Humbert a rencontré le service forestier avec P.-A. Rotzetta ; il informe le Conseil que l'ECA a commencé une réflexion à ce sujet avec les SDIS.

Th. Pasquier s'enquiert du radar éducatif en réparation et demande sa réinstallation côté Route de Mollenson vu que les véhicules y arrivent à très grande vitesse.

G.-A. Suter souhaite savoir si la Municipalité a une réponse à la motion de P.-A. Rotzetta sur la lumière intelligente.

P.-A. Rotzetta s'étant excusé ce soir, les questions de radar et illumination publique lui seront transmises.

Suite à la question de S. Meylan de sortir le carrefour du projet de la traversée du village, S. Humbert répond que le 21 août, le voyer a effectué la visite du centre du village et a fait des suggestions afin d'en améliorer la sécurité.

C.-L. Mégard Mutezintaré demande quel est l'avancement du préavis de l'étude sur le centre du village.

S. Humbert répond que le préavis n'avance pas aussi vite que souhaité.

Th. Pasquier informe le Conseil que la Société Le Lien a ouvert l'inscription pour les fenêtres de l'Avent et accepte volontiers que les sociétés locales postent leurs activités sur l'agenda du Lien.

N. Beck informe l'assemblée que la Municipalité organisera une consultation sur le principe d'implantation d'une antenne, les Vaulis recevront un bulletin pour s'exprimer. Ce bulletin sera à rendre le jour des élections fédérales, soit le 22 octobre.

F. Péry-Meylan demande la réaction de la Municipalité au courrier concernant le centre du village.

J. Oldacre répond que la Municipalité est en train de l'étudier.

G. Strobino opine que les auteurs des lettres devraient être présents.

Avant de passer la parole au Syndic, la Présidente remercie les Conseillers/ères pour leur présence et leur participation et leur rappelle les dates de dépôt des rapports : lundi 25 septembre avant 19h00 version informatique et mercredi 27 septembre avant 7h00 en version papier original signé au greffe.

Le Syndic invite les conseillers/ères au verre de l'amitié à l'auberge.

La séance est levée à 22h22

Le Vaud, le 25 septembre 2023.

Pour le Conseil Communal

Ariane Gétaz
Présidente

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Lin Schelling
Secrétaire

**CONSEIL COMMUNAL**
**LE VAUD**
conseil.communal@levaud.ch

Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil communal

1261 Le Vaud

Le Vaud, le 25 septembre 2023

Mesdames, Messieurs les conseillères/ers,

Vous êtes convoquées/és en séance du Conseil Communal le

**JEUDI 12 octobre 2023 à 20h**
**Salle Mont-Blanc**

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Assermentation d'un nouveau conseiller communal.
3. Communications de la Présidente.
4. Communications de la Municipalité.
5. PV de la séance du 9 septembre 2023.
6. Préavis municipal N° 13/2023 : Arrêté d'imposition pour l'année 2024. Rapport de la Commission des finances et vote.
7. Préavis municipal N° 12/2023 : demande d'un crédit de CHF 95'000.- pour l'étude de la 1ère phase de mises à niveau de notre adduction d'eau. Rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc et vote.
8. Traitement de l'interpellation « antenne ».
9. Communications des délégués aux associations.
10. Divers et propositions individuelles.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs les Conseillères/ers, nos salutations les plus cordiales.

Pour le Conseil Communal

Ariane Gétaz
Présidente

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Lin Schelling
Secrétaire

Annexes :
- PV de la séance du 9 septembre 2023
- Préavis municipal N°13/2022 : Arrêté d'imposition pour l'année 2024. Rapport de la Commission des finances
- Préavis municipal 12/2023 : demande d'un crédit de CHF 95'000.- pour l'étude de la 1ère phase de mises à niveau de notre adduction d'eau. Rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc
- Calendrier des séances 2024